

CABINET

Arrêté n° 2 8 6 7 /MRSIT-CAB
instituant un projet dénommé projet pilote d'incubateur
d'entreprises innovantes.

LE MINISTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION TECHNIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 15-95 du 7 septembre 1995 portant orientation et programmation du développement scientifique et technologique ;

Vu le décret n° 97-246 du 5 août 1997 portant organisation et fonctionnement du fonds national de développement de la science et la technologie ;

Vu le décret n° 97-252 du 5 août 1997 portant organisation et fonctionnement de la délégation générale à la recherche scientifique et technologique;

Vu le décret n° 2005-183 du 10 mars 2005 relatif aux attributions du ministre de la recherche scientifique et de l'innovation technique ;

Vu le décret n° 2005-320 du 29 juillet 2005 portant organisation du ministère de la recherche scientifique et de l'innovation technique ;

Vu le décret n° 2005-321 du 29 juillet 2005 portant attributions et organisation de la direction générale de l'innovation technique ;

Vu le décret n° 2007-615 du 30 décembre 2007 portant nomination des membres du Gouvernement.

ARRETE :

Article premier : Il est institué au sein du ministère de la recherche scientifique et de l'innovation technique, un projet dénommé projet pilote d'incubateur d'entreprises innovantes.

Article 2 : Le projet pilote d'incubateur d'entreprises innovantes est rattaché à la direction générale de l'innovation technique.

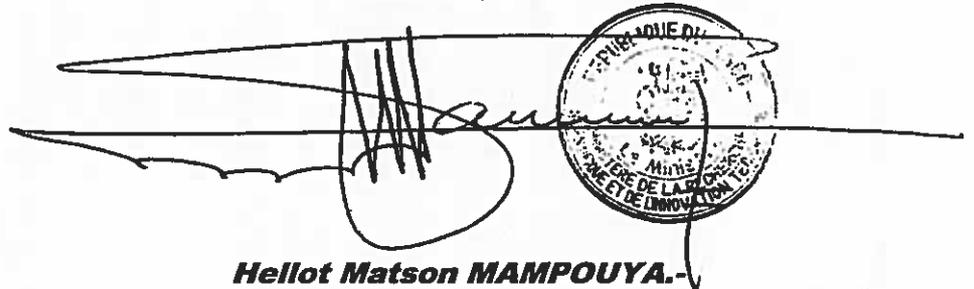
Article 3 : Le projet pilote d'incubateur des entreprises innovantes a pour missions de :

- aider au développement des produits et procédés nouveaux ;
- améliorer et valoriser les résultats de la recherche-développement ;
- accompagner les porteurs de projets innovants ;
- offrir aux porteurs de projets un appui en matière de formation, de conseil et de financement.

Article 4 : Le projet pilote d'incubateur d'entreprises innovantes est coordonné par un chef de projet assisté d'un secrétaire et d'un comptable.

Article 5 : Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera. /p

Fait à Brazzaville, le 3 juillet 2008

The signature is written in black ink and is partially obscured by a circular official stamp. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE DU CONGO' at the top, 'LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DE L'INNOVATION' at the bottom, and 'Brazzaville' in the center. The signature appears to be 'Hellot Matson MAMPOUYA'.

Hellot Matson MAMPOUYA.-